

Visitez, bougez, appréciez : découvrez le Pass'Troyen

Dès lundi 8 janvier 2024, chaque Troyenne et Troyen pourra s'inscrire afin de bénéficier du Pass'Troyen.

Le Pass'Troyen est une carte dématérialisée (carte physique possible sur demande spécifique), donnant accès à des tarifs privilégiés dans certaines structures municipales.

Ainsi, vous pourrez accéder à un tarif préférentiel pour accéder aux musées municipaux (Musée Saint-Loup, Musée d'Art moderne et Musée Vauluisant), aux piscines Lucien-Zins et des Chartreux, au Conservatoire Marcel-Landowski, à l'École municipale des Beaux-Arts, aux espaces intergénérationnels et pour pouvoir louer une des salles des Maisons de quartier.

Le dispositif du Pass'Troyen met fin à la présentation des justificatifs fiscaux lors des différentes inscriptions. Votre carte aura une validité d'un an et sera renouvelable de date à date. Enfant comme adulte devront posséder leur Pass, dont la demande se fera en ligne sur ville-troyes.fr ou dans l'un des sites habilités à le fabriquer.

Pour s'inscrire, les Troyennes et les Troyens devront fournir, une seule fois, un justificatif de domicile fiscal, une photo d'identité, une pièce d'identité (ou livret de famille), un e-mail de contact et le formulaire dûment complété.

Sites habilités pour les inscriptions :

Musées (Musée Saint-Loup, Musée d'Art moderne et Musée Vauluisant) ; piscines (Chartreux et Lucien Zins) ; conservatoire municipal ; École municipale des Beaux-Arts ; Maisons de quartier des Marots, des Chartreux, Espace Sénardes, Espace de la Porte Saint-Jacques, Espace intergénérationnel René-Peltier ; service de l'État civil de l'Hôtel de Ville et service relations aux usagers de l'Espace Audiffred.

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr